

**États financiers
du Sénat du Canada
pour l'exercice clos le 31 mars 2014**



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bureau 1800
150, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Télécopieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au président du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration du Sénat du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Sénat du Canada, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat du Canada au 31 mars 2014 ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

KPMG s.r.l. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

9 octobre 2014

Ottawa (Canada)

Le Sénat du Canada

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction du Sénat du Canada (le Sénat) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints et de tous les renseignements qui y figurent relatifs à l'exercice financier clos le 31 mars 2014. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Sénat du Canada.

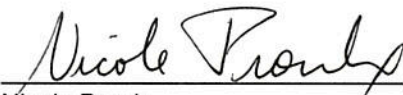
Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément au *Règlement administratif du Sénat* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication favorisant une compréhension suffisante des règlements, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Sénat.

Ces états financiers ont été vérifiés par KPMG s.r.l., vérificateurs indépendants du Sénat.



Gary W. O'Brien
Greffier du Sénat
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada



Nicole Proulx
Directrice des finances et de
l'approvisionnement
Le Sénat du Canada
Ottawa, Canada

LE SÉNAT DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2014, avec informations comparatives pour 2013

(en dollars)	2014	2013
Actif		
Actifs financiers :		
Dépôts en main	4 302 \$	598 \$
Montants à recevoir du Trésor	1 875 017	2 296 421
Comptes débiteurs et avances (note 4)	910 519	1 457 107
	<u>2 789 838</u>	<u>3 754 126</u>
Actifs non financiers :		
Immobilisations corporelles (note 5)	5 301 489	4 737 537
Charges payées d'avance	212 076	213 812
	<u>5 513 565</u>	<u>4 951 349</u>
Total de l'actif	8 303 403 \$	8 705 475 \$

Passif et excédent (déficit) cumulé

Passifs à court terme :		
Comptes créditeurs et charges à payer	2 657 779 \$	3 606 062 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 715 875	1 815 201
Indemnités de départ (note 6 b))	2 847 271	4 142 472
	<u>7 220 925</u>	<u>9 563 735</u>
Excédent (déficit) cumulé	1 082 478	(858 260)
Total du passif et de l'excédent (déficit) cumulé	8 303 403 \$	8 705 475 \$

Engagements (note 9)

Éventualités (note 10)

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives pour 2013

(en dollars)	Budget (note 11)	2014	2013
Charges :			
Charges assujetties aux autorisations des dépenses budgétaires			
Salaires et avantages sociaux	68 891 636	\$ 67 952 699	\$ 66 934 116
Transports et communications	13 083 755	7 665 762	10 598 364
Services professionnels, accueil et repas	5 679 913	2 839 217	3 544 891
Machinerie et équipement (note 5)	1 388 854	368 480	396 303
Réparations et entretien	1 250 805	532 850	549 187
Fournitures et approvisionnements	852 688	699 054	727 625
Information et publications	638 579	484 987	608 626
Locations	183 799	864 341	849 455
Divers	—	1 212	71 055
Transferts à des organisations externes	547 000	402 207	373 275
	92 517 029	81 810 809	84 652 897
Autres charges :			
Services fournis gratuitement (note 8 a) :			
Locaux		14 881 287	13 497 708
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires		4 866 777	5 295 672
Services d'indemnisation des accidents du travail		172 478	154 608
Amortissement des immobilisations		986 491	994 366
		20 907 033	19 942 354
Total des charges		102 717 842	104 595 251
Recettes :			
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent		426 176	543 744
Diverses recettes		12 653	78 242
Total des recettes		438 829	621 986
Coût de fonctionnement net		102 279 013	103 973 265
Source du financement :			
Encaisse nette provenant du Trésor		84 720 613	91 896 548
Variation des montants à recevoir du trésor		(421 404)	(4 842 195)
Services fournis gratuitement (note 8 a))		19 920 542	18 947 988
Financement total fourni		104 219 751	106 002 341
Excédent de l'exercice		1 940 738 \$	2 029 076 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État de l'excédent (du déficit)

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives pour 2013

(en dollars)	2014	2013
Déficit cumulé, en début d'exercice	(858 260) \$	(2 887 336) \$
Excédent de l'exercice	1 940 738	2 029 076
Excédent (déficit) cumulé, en fin d'exercice	1 082 478 \$	(858 260) \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2014, avec informations comparatives pour 2013

(en dollars)	2014	2013
Encaisse en provenance de (utilisée pour) :		
Fonctionnement :		
Coût de fonctionnement net	102 279 013 \$	103 973 265 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	(986 491)	(994 366)
Services fournis gratuitement	(19 920 542)	(18 947 988)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	–	(5 961)
Indemnités de départ en excès de dépense	1 295 201	2 651 355
Variations entre les montants de l'état de la situation financière :		
Dépôts en main	3 704	598
Comptes débiteurs et avances	(546 588)	31 901
Charges payées d'avance	(1 736)	137 998
Comptes créditeurs et charges à payer	948 283	4 676 506
Indemnités de vacances et congés compensatoires	99 326	(139 310)
	83 170 170	91 383 998
Activités d'investissement en immobilisations :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 5)	1 550 443	546 850
Produits de l'aliénation d'immobilisations	–	(34 300)
	1 550 443	512 550
Encaisse nette provenant du Trésor	84 720 613 \$	91 896 548 \$

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

1. Autorisations et objectifs:

Le Sénat du Canada est une institution autonome constituée en vertu de *la Loi constitutionnelle de 1867*, et son autorité pour s'occuper des questions financières et administratives découle de *la Loi sur le Parlement du Canada*. Il a quatre grandes fonctions : délibérer, légiférer, enquêter sur des dossiers d'intérêt national et représenter les intérêts des régions, des provinces et des minorités. Les sénateurs s'acquittent de ces fonctions soit individuellement depuis leurs bureaux soit collectivement dans le cadre des débats dans la Chambre du Sénat et de ses comités. L'administration du Sénat assure les services de soutien dont les sénateurs ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires.

2. Sommaire des principales conventions comptables :

a) Présentation :

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Crédits parlementaires :

Le Sénat est financé sur le Trésor au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Sénat, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie, ne reflètent pas les rapports financiers présentés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement identiques aux postes correspondant aux crédits parlementaires. La note 3 présente un sommaire des deux méthodes de présentation des rapports financiers.

c) Encaisse nette provenant du Trésor :

Le Sénat du Canada est financé sur le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tout l'argent reçu par le Sénat est déposé dans le Trésor et tout l'argent déboursé par le Sénat est prélevé sur le Trésor. L'encaisse nette provenant du Trésor est la différence entre toutes les rentrées et toutes les sorties de fonds, y compris les transactions avec les ministères et organismes fédéraux.

d) Montants à recevoir du Trésor :

Les montants à recevoir du Trésor résultent de l'écart, en fin d'exercice, entre le moment où une opération se reflète sur un crédit et celui où elle est traitée par le Trésor. Les montants à recevoir du Trésor représentent le comptant net que le Sénat est autorisé à tirer sur le Trésor pour payer ses dettes sans avoir à obtenir des crédits supplémentaires.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

e) Recettes :

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits correspondants sont survenus.

f) Charges :

Les charges sont comptabilisées au moment où surviennent les opérations ou les faits correspondants, sous réserve de ce qui suit :

- Les paiements de transfert sont pris en compte dans l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou s'est conformé aux conditions d'une entente contractuelle de transfert.
- Les congés annuels et les congés compensatoires sont pris en compte au moment où ils sont acquis par les employés conformément à leurs conditions d'emploi respectives.
- Services Les services de locaux obtenus gratuitement de ministères ou organismes fédéraux, la contribution de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ainsi que les charges administratives versées aux commissions des accidents du travail sont inscrits comme charge de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs :

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime de pension collectif administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Sénat au régime sont passées en charges dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du Sénat à l'égard du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Sénat n'est pas tenu de contribuer à une éventuelle insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés avaient droit à des indemnités de départ selon les termes de leurs conventions collectives ou de leurs conditions d'emploi. Comme cela a été le cas dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, l'accumulation des indemnités de départ a cessé pour les employés du Sénat lorsque le Sénat a conclu ses conventions collectives avec son personnel syndiqué et a modifié les conditions d'emploi en conséquence. La révision des conditions d'emploi s'est échelonnée sur une période de trois ans, et pour le dernier groupe, les nouvelles conditions sont entrées en vigueur en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu le choix soit de recevoir immédiatement la valeur totale ou partielle des indemnités cumulées, soit de recevoir la valeur totale ou restante des indemnités au moment de leur départ du Sénat du Canada. Pour les employés qui ont choisi de ne pas recevoir immédiatement les indemnités dues, l'obligation est calculée en date du 31 mars, sur la base du nombre de semaines de travail qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées et elles seront versées aux employés, à même les crédits futurs, l'année de leur départ.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

h) Comptes de pension des parlementaires :

Les éléments d'actif et de passif des comptes de pension des parlementaires ne figurent pas dans l'état de la situation financière du Sénat parce que ces comptes relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations versées par le Sénat à l'égard de ces comptes sont imputées aux salaires et avantages sociaux de l'exercice dans lequel elles sont engagées.

i) Comptes débiteurs et avances :

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

j) Passif éventuel :

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir réelles selon qu'un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif et comptabilisé et une charge enregistrée dans les états financiers. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes accompagnant les états financiers.

k) Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles et améliorations locatives ayant un coût initial de 3 000 \$ ou plus sont prises en compte au coût d'acquisition. Lorsque le projet est achevé, les sommes relatives aux actifs en cours de développement sont virées à la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée et sont alors amorties.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Actif	Période d'amortissement
Machinerie et équipement	3 à 15 ans
Matériaux informatiques	3 à 7 ans
Logiciels	2 à 5 ans
Mobilier et accessoires	5 à 20 ans
Véhicules	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Sur la durée de vie utile de l'amélioration

l) Degré d'incertitude des estimations :

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public impose à la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif et les charges figurant dans les états financiers.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite) :

l) Degré d'incertitude des estimations (suite) :

Au moment de l'établissement des présents états financiers, la direction considérait que ses estimations et hypothèses étaient raisonnables. Les principaux éléments à l'égard desquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, le passif attribuable aux indemnités de départ et la durée utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient s'écarter sensiblement des estimations. La direction revoit périodiquement ses estimations et dès que des rajustements sont jugés nécessaires, ils sont enregistrés dans les états financiers de l'exercice où ils ont été identifiés.

3. Crédits parlementaires :

Le Sénat du Canada reçoit la majeure partie de son financement sous forme de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires autorisés au cours d'exercices antérieurs, en cours ou futurs. Par conséquent, les résultats nets de fonctionnement du Sénat diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction des crédits parlementaires octroyés ou d'après la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice en cours :

	2014	2013
Coût de fonctionnement net	102 279 013 \$	103 973 265 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais non sur les crédits :		
Services fournis gratuitement	(19 920 542)	(18 947 988)
Amortissement des immobilisations corporelles	(986 491)	(994 366)
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	426 176	543 744
Gain (perte) sur ventes d'immobilisations	–	(5 961)
Augmentation du passif lié aux indemnités de vacances et congés compensatoires	99 326	(139 310)
Rajustement aux indemnités de départ	40 649	976 062
Diminution des indemnités de départ	1 295 201	2 651 355
Autres	(87 989)	174 439
	(19 133 670)	(15 742 025)
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits, mais non sur le coût de fonctionnement net :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1 550 443	546 850
Produits de la vente d'immobilisations	–	(34 300)
Augmentation des charges payées d'avance	(1 736)	137 998
Crédits de l'exercice en cours utilisés	84 694 050 \$	88 881 788 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

3. Crédits parlementaires (suite) :

b) Crédits utilisés :

	2014	2013
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	58 169 816 \$	57 933 343 \$
Traitements, allocations et cotisations de retraite statutaires des sénateurs	23 665 559	26 322 815
Contributions statutaires aux régimes d'avantages sociaux	7 212 635	6 908 886
Moins : Crédits périmés – fonctionnement	(4 353 960)	(2 283 256)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	84 694 050 \$	88 881 788 \$

c) Rapprochement de l'encaisse nette provenant du Trésor et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

	2014	2013
Encaisse nette provenant du Trésor	84 720 613 \$	91 896 548 \$
Remboursement de dépenses de l'exercice précédent	426 176	543 744
Diminution (augmentation) de la TPS/TVH remboursable	16 005	133 190
Rajustement aux indemnités de départ	40 649	976 062
Autres	(87 989)	174 439
Variation de la situation nette au Trésor :		
Diminution (augmentation) des dépôts en main	(3 704)	(598)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs et des avances (sauf la TPS/TVH remboursable)	530 583	(165 091)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(948 283)	(4 676 506)
	(421 404)	(4 842 195)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	84 694 050 \$	88 881 788 \$

4. Comptes débiteurs et avances :

	2014	2013
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux	699 575 \$	964 678 \$
Autres comptes débiteurs	205 794	487 079
Petite caisse et avances	5 150	5 350
	910 519 \$	1 457 107 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

5. Immobilisations corporelles :

	Coût			Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	
Machinerie et équipement	4 973 933 \$	152 959 \$	(139 706)	4 987 186 \$
Matériaux informatiques	2 054 712	111 115	(211 246)	1 954 581
Logiciels	2 316 722	534 491	(82 820)	2 768 393
Mobilier et accessoires	4 039 553	183 741	(395 461)	3 827 833
Véhicules automobiles	363 491	131 214	–	494 705
Actifs en cours de développement	–	436 923	–	436 923
Améliorations locatives	550 072	–	–	550 072
	14 298 483 \$	1 550 443 \$	(829 233) \$	15 019 693 \$

	Amortissement cumulé			Solde de clôture
	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	
Machinerie et équipement	3 514 686 \$	286 524 \$	(139 706)	3 661 504 \$
Matériaux informatiques	1 270 484	189 961	(211 246)	1 249 199
Logiciels	2 099 275	224 003	(82 820)	2 240 458
Mobilier et accessoires	2 253 006	235 776	(395 461)	2 093 321
Véhicules automobiles	200 739	13 555	–	214 294
Améliorations locatives	222 756	36 672	–	259 428
	9 560 946 \$	986 491 \$	(829 233) \$	9 718 204 \$

Valeur comptable nette	2014	2013
Machinerie et équipement	1 325 682 \$	1 459 247 \$
Matériaux informatiques	705 382	784 228
Logiciels	527 935	217 447
Mobilier et accessoires	1 734 512	1 786 547
Véhicules automobiles	280 411	162 752
Actifs en cours de développement	436 923	–
Améliorations locatives	290 644	327 316
	5 301 489 \$	4 737 537 \$

L'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2014 était de 986 491 \$ (2013 – 994 366 \$).

Certaines informations comparatives de 2013 relatives aux immobilisations corporelles ont été reclassées afin de respecter la présentation des états financiers adoptée pour 2014.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Le total des autorisations parlementaires octroyées pour la machinerie et l'équipement durant l'exercice clos le 31 mars 2014, comme l'indique l'état des résultats, est de 1 388 854 \$ (2013 – 1 388 855 \$). Ce budget sert au financement de l'acquisition des immobilisations corporelles figurant dans l'état de la situation financière (2014 – 1 550 443 \$, 2013 – 546 850 \$) ainsi que de la machinerie et de l'équipement inclus dans l'état des résultats (2014 – 368 480 \$, 2013 – 396 303 \$). Le total des crédits parlementaires utilisé pour l'acquisition de machinerie et d'équipement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2014 est de 1 918 923 \$ (2013 – 943 153 \$).

6. Avantages sociaux des employés :

a) Prestations de retraite :

Les employés du Sénat participent au Compte de pension de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service donnant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées sur l'inflation.

Tant les employés que le Sénat contribuent au coût du régime. En 2013-2014, les contributions du Sénat de 5 071 204 \$ (4 932 945 \$ en 2012-2013) sont enregistrées en salaire et bénéfices.

La responsabilité du Sénat relativement au régime de retraite se limite à ses cotisations. Les excédents ou les déficits actuariels sont inscrits dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ :

Comme indiqué à la note 2 g), le Sénat du Canada verse à certains de ses employés des indemnités de départ basées sur l'admissibilité, les années de services et le salaire final. Ces indemnités n'étant pas capitalisées d'avance, les prestations seront financées au moyen de crédits futurs et commenceront à être versées à l'employée l'année de son départ. Voici les données relatives aux indemnités de départ au 31 mars :

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

6. Avantages sociaux des employés (suite) :

b) Indemnités de départ (suite) :

	2014	2013
Passif lié aux indemnités de départ en début d'exercice	4 142 472 \$	6 793 827 \$
Modification du passif au cours de l'exercice	214 009	(233 051)
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 509 210)	(1 942 145)
	2 847 271	4 618 631
Montant enregistré à titre de comptes créditeurs et de charges à payer	–	(476 159)
Passif lié aux indemnités de départ en fin d'exercice	2 847 271 \$	4 142 472 \$

7. Comptes de pension des parlementaires :

Les comptes de pension des parlementaires comprennent deux comptes distincts : le Compte des allocations de retraite des parlementaires (CARP) et le Compte des régimes compensatoires parlementaires (CRCP), qui relèvent du gouvernement du Canada. Les cotisations à ces régimes versées par le Sénat ont totalisé 3 613 261 \$ en 2013-2014 (3 946 225 \$ en 2012-2013) et sont inscrites dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux. On peut trouver les détails de ces régimes dans les Comptes publics consolidés du gouvernement du Canada.

8. Opérations entre apparentés :

Le Sénat du Canada est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Sénat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, conformément aux modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services précisés en 8 a) ci-dessous.

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

8. Opérations entre apparentés (suite) :

a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, le Sénat a reçu gratuitement de ministères et organismes fédéraux les services suivants : locaux, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et services d'indemnisation des accidents du travail. Ces services ont été enregistrés comme suit à l'état des résultats du Sénat :

	2014	2013
Locaux	14 881 287 \$	13 497 708 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	4 866 777	5 295 672
Services d'indemnisation des accidents du travail	172 478	154 608
Total	19 920 542 \$	18 947 988 \$

Le gouvernement du Canada a structuré certaines de ses activités administratives de façon à optimiser l'efficacité et à minimiser les coûts en laissant la responsabilité à un seul ministère qui s'en charge sans frais au nom d'autres employeurs fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, n'est pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Sénat.

b) Comptes débiteurs et créditeurs avec apparentés existants en fin d'exercice :

	2014	2013
Comptes débiteurs, ministères et organismes	699 575 \$	964 678 \$
Comptes créditeurs, ministères et organismes	190 713	468 876

9. Engagements :

Le Sénat du Canada a souscrit des obligations contractuelles. Les engagements correspondants sont les suivants :

2015	1 075 996 \$
2016	492 350
2017	118 606
Total	1 686 952 \$

LE SÉNAT DU CANADA

Notes accompagnant les états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2014

(en dollars)

10. Éventualités :

Le Sénat fait l'objet de réclamations dans le cours normal de ses activités. Dans la mesure où un événement futur causant un passif risque de se produire et où on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est comptabilisé et une charge enregistrée dans les états financiers. Le Sénat croit que les règlements éventuels, quels qu'ils soient, n'auraient que des effets négligeables sur les états financiers.

11. Données budgétaires :

Les données budgétaires, non vérifiées, sont fournies à des fins comparatives. Elles représentent les montants indiqués dans le Budget principal des dépenses du Sénat.